

Vos enfants participeront peut-être à une compétition d'escalade cette année.
Voici un petit récapitulatif pour vous faciliter les choses.



Les dates des compétitions

Elles vous seront également communiquées par les moniteurs, par mail et sur Facebook.

Les catégories par âges (à titre d'exemple pour la saison 2022/2023) :

	années de naissance	âge en 2023
Vétéran 2	1973 et avant	50 et plus
Vétéran 1	1983 à 1974	40 à 49
Senior	2003 à 1984	20 à 39
U20	2005 et 2004	18 et 19
U18	2007 et 2006	16 et 17
U16	2009 et 2008	14 et 15
U14	2011 et 2010	12 et 13
U12	2013 et 2012	10 et 11
U10	2015 et 2014	8 et 9

Les inscriptions

Le club organise des inscriptions groupées. Il vous suffit de vous adresser à l'encadrant lors d'une séance d'entraînement, en précisant les nom et prénom de l'enfant, sa date de naissance ainsi que son numéro de licence.

Le règlement

Pour les compétitions du circuit officiel FFME de la Ligue Bourgogne Franche Comté (type championnat, Coupe de la Ligue ou Coupe de France) ou open proposés et choisis par le club, l'ASC Escalade prend en charge 50 % des frais d'inscriptions. Il vous reste à donner un chèque du montant restant au moniteur de votre enfant, avec au dos : nom, prénom, groupe de l'enfant, et nom de la compétition (ou date et lieu).

Attention, aucune inscription ne sera validée si le règlement n'est pas parvenue avant la date limite de l'inscription proposée par le club.

Le jour J

Le déplacement

Pour la plupart des compétitions le déplacement est à votre charge, vous pouvez vous arranger avec d'autres parents du club pour organiser ou trouver un covoiturage.

Il n'y aura pas obligatoirement de moniteur du club ASC Escalade présent sur la compétition ; c'est pourquoi nous vous recommandons d'accompagner vos enfants ou de les faire accompagner. Le club ASC n'étant pas responsable sur place.

Autorisation parentale

Indispensable pour chaque compétition, elle vous sera envoyé au moment de votre inscription et devra être en possession de votre enfant le jour de la compétition.

Licence

Vous avez reçu un mail vous informant de vos codes d'accès sur le site de la ffme, vous devez ajouter une photo puis au choix l'imprimer ou la télécharger (pour l'avoir sur votre portable par exemple) si vous ne souhaitez pas ajouter de photo, vous devrez dans certain cas présenter une pièce d'identité de votre enfant.

Attention, si votre enfant ne dispose pas d'une licence compétition mais d'une licence loisir, vous devrez présenter un certificat médical avec la mention Compétition.

Le matériel

Pour la plupart des compétitions le matériel individuel (baudrier, chaussons) n'est pas fourni.

Si votre enfant ne dispose pas de son propre matériel, vous pouvez demander à son initiateur d'emprunter du matériel au club la séance précédent la compétition.

Et enfin, pourquoi ces compétitions ?

Elles permettent aux enfants de mettre en pratique ce qu'ils ont appris, de voir leurs progrès, de vous montrer ce dont ils sont capables et souvent de se dépasser.

Pour vous, chers parents, c'est le moment de partager avec votre enfant son activité, de l'encourager et de voir ses progrès.

C'est aussi une occasion pour eux de partager un moment de grimpe et de convivialité avec d'autres enfants, de découvrir de nouvelles salles, de nouveaux murs, de nouveaux copains, tout en étant accompagnés par le club organisateur en toute sécurité....

A bientôt au pied des voies !